

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Excusé(s) : 2

Absent(e)s : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 3

Contre : 10

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MÉRIGNY se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présent(e)s : M. AUBRY Patrick, M. BOIREAU Jean-Robert, M. BOQUET Antoine, Mme BRIMAUD Johanna, M. CONFOLANT David, M. CONFOLANT Patrice, Mme DEHEM Sabrina, Mme DUMIOT Delphine, M. GAUD Didier, M. JULIEN Lucien, M. MARTIN René, Mme PROD'HOMME Nathalie, Mme ROBERT Marie-Laure.

Étaient Excusées : Mme BOSSAN Denise, Mme GABLIN Karine.

Mme BOSSAN Denise donne procuration de vote à M. JULIEN Lucien.

Mme GABLIN Karine donne procuration de vote à Mme DUMIOT Delphine.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DEHEM Sabrina.

2026-51a/ Avis du Conseil Municipal sur la demande présentée par Monsieur le Directeur de la SAS Parc Eolien Pays Blancs pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de MERIGNY, SAINT-AIGNY et CONCREMIERS.

Date d'affichage
23/09/2026

Cette délibération se substitue à la délibération n°2026-51 pour erreur matérielle.

Date de convocation
23/09/2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le dossier présenté par Monsieur le Maire ;

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13.10.2026

Conformément aux articles L181-1V-1 et R I31-36 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) relative au projet éolien Parc Eolien Pays Blancs, activité figurant à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et située sur la commune de Jazeneuil est organisée du 1 septembre au 30 novembre 2026 inclus, soit trois mois.

et publication ou affichage
du :

13.10.2026

Ce projet porte sur l'implantation de 5 éoliennes situées sur les Communes de MERIGNY, SAINT-AIGNY et CONCREMIERS.

L'avis de consultation publique a été affiché en Mairie.

Par courrier en date du 21 Juillet 2026, Mme la Préfète de l'Indre a invité le Conseil Municipal à donner un avis sur ce dossier avant le 2 novembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle que l'absence de délibération dans le délai imparti vaut approbation du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Émet un avis défavorable au projet éolien du Pays Blancs ;

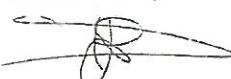
Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
3	10	1	1

- Autorise Monsieur le Maire à transmettre cet avis aux services chargés de recueillir l'avis de la commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mérigny,
Le Maire,

La Secrétaire,



Sabrina DEHEM

Patrice CONFOLANT



Accusé de réception en préfecture
036-213601148-20261013-2026-51a-DE
Date de transmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026